

**Le programme d'appui de l'Union européenne pour la
région de la PEV-Sud EUROPEAID/133918/C/SER/MULTI**

Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée

Séminaire National pour la Tunisie

**« Quelles solutions pour faciliter l'accès des MPME
tunisiennes au financement ? »**

Tunis, 20 mai 2016



Ce projet est financé
par l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par
GIZ IS et EURECNA

Clause de non-responsabilité

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de l'équipe d'assistance technique du projet dirigé par GIZ IS comprenant Eurecna et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	4
2.	LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE	4
3.	LES PARTICIPANTS	5
4.	LE DEROULEMENT DU SEMINAIRE	5
5.	RECOMMANDATIONS	15
6.	POUR ALLER DE L'AVANT	16
	ANNEXES	17

1. INTRODUCTION

En Tunisie, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) représentent près de 98% du tissu économique et contribuent de façon significative à la création de richesses et d'emplois. Ces entreprises constituent des acteurs majeurs et incontournables du développement économique et permettent également aux catégories socioéconomiques les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes, de s'insérer dans les circuits économiques. Cependant, ces MPME demeurent fragiles car elles ont des difficultés à accéder aux financements adéquats pour financer leurs investissements durant les moments-clés de leur vie. Le manque de financement reste une contrainte majeure pour leur développement des MPME en Tunisie.

Conscient des enjeux, le gouvernement tunisien a fait du soutien aux MPME, moteurs de la croissance et de la création d'emploi, un des principaux axes de sa politique économique. Plusieurs dispositifs publics d'appui à ces entreprises ont été mis en place au cours des dernières années, mais des études récentes montrent que l'accès au financement reste insuffisant par rapport aux besoins des MPME.

Dans le cadre du projet « Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée »¹ (nommé projet EBESM), en collaboration avec l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (API), une étude cartographique (mapping study) a été menée en Tunisie (novembre 2015-février 2016). Cette étude a permis d'identifier et de répertorier les programmes publics et les mécanismes de financement existants qui répondent aux besoins de développement des MPME au niveau national. L'étude a également évalué les politiques publiques, identifié les meilleures pratiques au niveau national et formulé des recommandations concernant les évolutions nécessaires des mécanismes et des instruments financiers existants. Un exercice similaire a été effectué dans les sept autres pays de la région du sud de la Méditerranée (MED), à savoir, l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Palestine.

Les résultats clés et les conclusions préliminaires de cette étude ont été présentés lors du séminaire national du 20 mai 2016. Les options en matière de politique économique, des solutions innovantes et les réformes nécessaires au niveau de la Tunisie ont été discutées avec les parties prenantes lors de ce séminaire afin d'aboutir à des recommandations concrètes et réalisables permettant de débloquent d'une manière durable les possibilités de financement pour les MPME en Tunisie.

2. LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire s'est déroulé sur une journée entière afin de discuter des priorités à donner concernant les réformes nécessaires, et notamment les actions à mettre en œuvre rapidement, pour améliorer l'inclusion financière des MPME en Tunisie.

En particulier, ce séminaire visait à :

- Informer les parties prenantes de l'ensemble des instruments et mécanismes de financement des MPME disponibles aujourd'hui en Tunisie ;
- Partager les bonnes pratiques (régionales, européennes et internationales) sur les politiques publiques, mécanismes et instruments clés, tels que les instruments de garantie, le capital-risque et le financement des start-ups, l'innovation, la microfinance, etc. ;

¹ Site internet: www.ebesm.eu

- Discuter des réformes nécessaires et des recommandations d'actions spécifiques au niveau national pour contribuer à favoriser l'accès des MPME au financement.

Au cours de ce séminaire, les représentants des principales institutions financières et du secteur privé et les experts du projet ont dressé un état des lieux de la situation du financement des entreprises en Tunisie et dans les autres pays de la région méditerranéenne et ont présenté des initiatives concrètes à même de faire évoluer les schémas et outils traditionnels afin de proposer aux MPME un financement fluide et diversifié tout au long de leur cycle de vie.

3. LES PARTICIPANTS

Le séminaire a pu réunir une cinquantaine de personnes représentant :

- Des représentations du secteur public (Banque Centrale, Ministères de l'Industrie (API), Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale (ITCEQ), SOTUGAR, BFPME, etc.) ;
- Des acteurs des services financiers (banques, fonds, IMF, plateformes de crowdfunding, cabinets d'audits, etc.) ;
- Des acteurs de l'accompagnement (Incubateurs, Réseau entreprendre, etc.) ;
- Des organisations patronales (CONNECT et UTICA) ;
- Des entrepreneurs et des organisations représentatives d'entrepreneurs (CJD, ATUGE, etc.).

4. LE DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Le séminaire s'est articulé autour de 5 sessions :

Session 1 : Résultats de l'évaluation des politiques de la Tunisie et des pays MED pour faciliter l'accès au financement des MPME

Lors de cette première session, **M. Christophe Malherbe, expert EBESM**, a présenté :

1. les résultats du recensement des instruments publics d'encouragement au financement de l'entreprise en Tunisie,
2. une comparaison régionale faisant ressortir une faiblesse des dispositifs d'accompagnement dans la phase d'amorçage et de restructuration,
3. un ensemble de recommandations émises par un groupe de travail en vue d'améliorer la situation d'un point de vue de la demande, de l'offre et de la réglementation.

Cf. Présentation en Annexe A.1

Mme Hanene Baklouti Trabelsi, Economiste Principale de l'ITCEQ, a également dressé un état des lieux d'une enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises en Tunisie, incluant un « regard croisé » des entreprises et des institutions financières. Cette étude a permis d'identifier les principales contraintes auxquelles se heurtent les entreprises tunisiennes dans l'exercice de leurs activités et notamment l'accès au financement.

Cf. Présentation en Annexe A.2

Discussions :

Ces deux présentations ont suscité la réaction de la représentante de la Banque Centrale qui a salué les résultats de l'étude tout en appelant à plus de prudence dans l'interprétation des classements internationaux sur le climat des affaires et sur le recensement des instruments. Elle a également souligné que les banques sont très règlementées et qu'elles ne peuvent pas engager l'épargne des citoyens dans des opérations très risquées. En ce qui concerne, les « bureaux crédits », elle a souligné qu'il y a une loi en cours mais que cela serait un service payant alors que la Banque Centrale a toujours donné cette information gratuitement aux banques. Par ailleurs, elle a rappelé qu'il fallait adopter une définition commune de la PME qui est celle de l'INS (en vertu de la dernière loi des finances).

M. Alain Santi, expert EBESM, était intervenu pour apporter les éclairages suivants :

- le manque de technicité des banquiers, tel que mentionné dans l'analyse SWOT relative au financement bancaire, est un jugement subjectif.
- Les MPME devraient porter une attention particulière aux dossiers qu'elles soumettent aux banques
- Le secteur bancaire est très concurrentiel et chaque banque a sa propre politique de crédit.
- Le secteur bancaire est très règlementé et les banques sont soumises à des ratios règlementaires imposant des limites de risque drastiques en matière de gestion du risque dans le financement des MPME.
- Il existe une structure qui apporte une assistance technique, un conseil, une formation aux PME dans les domaines juridique, fiscale, comptable, de gestion, et autres; cette structure logée auprès de l'API devrait être encore plus dimensionnée pour répondre aux besoins des PME

Session 2 : Réformes nécessaires pour contribuer à débloquent l'accès des MPME au financement

Dans le cadre de cette session modérée par **François-Louis Billon, expert EBSM**, les représentants de la BFPME, de la BTS et de la SOTUGAR ont présenté leurs organisations ainsi que les principaux instruments mis en place pour financer les MPME tunisiennes.

Les points clés des présentations sont les suivants :

BFPME :

- La mise en place du prêt participatif à taux zéro permettant aux promoteurs des projets de renforcer les capitaux propres de leurs entreprises. Ce produit a été développé avec la Coopération Suisse.
- La prise de garantie s'applique uniquement sur les actifs du projet et non sur des actifs extérieurs.
- L'accompagnement intervient pré- et post-crédation des projets.

BTS :

- 97% des entreprises sont des TPE qui ne sont pas des sociétés de capitaux.
- En 2015 : 13,000 crédits pour un montant total de 90 MDT (+60%).
- Plusieurs programmes mis en place : économie verte, femmes, financement communautaire, la finance islamique, etc.
- Les propositions :

- Réviser et actualiser la nomenclature des secteurs éligibles aux prêts de la BTS afin d'y intégrer des secteurs porteurs comme les TIC.
- Déplafonner les taux d'intérêt afin de renforcer le business model de la banque et assurer sa pérennité.
- Renforcer les fonds propres au niveau des entreprises et encourager la montée en gamme des PME.
- Créer un cadre réglementaire favorisant la reprise des entreprises.
- Instaurer le statut d'Autoentrepreneur.

SOTUGAR :

- La Sotugar intervient dans tous les domaines d'activités.
- 52% des banques disent ne pas être satisfaites de la Sotugar. Cela serait dû à des attentes jugées excessives de la part des banques et aux lenteurs des procédures judiciaires (5 à 7 ans pour obtenir un PV de carence).
- Proposition : Réactiver la Charte du Financement des PME.

Les débats ont par ailleurs porté sur les thèmes suivants :

Pour ce qui concerne l'offre

- Il est probable qu'il faille repenser le modèle de la BFPME. Il faudrait renforcer, élargir et approfondir les rôles des banques dédiées aux MPME (A. Santi) et créer au sein de chaque banque un département dédié aux PME (formation, agences, fonctionnement, etc.). Il serait aussi utile d'encourager et de faciliter la syndication des prêts accordés aux PME (opérations conjointes entre les banques, avec une banque chef de file) et de raccourcir les délais de traitement des dossiers de crédit et du déboursement des fonds une fois le dossier validé (15 jours maximum par étape).
- Il est aussi fondamental d'analyser les dossiers sur l'ensemble des éléments économiques et financiers et ne pas se limiter aux garanties, mais ceci requiert que les PME accordent une attention particulière à la qualité et à la complétude des dossiers présentés.
- Il existe une vraie diversité des instruments permettant le financement des MPME en Tunisie (BCT). Mais les modèles existants s'essouffent. Concernant la syndication des prêts, des conventions ont été mises en place mais leur application n'a pas été effective. Le modèle de banque de développement est toujours vivant (Le noyau dur des cadres de la BFPME vient de la BDET).
- Pour ce qui concerne la microfinance (Taysir), les taux élevés pratiqués ont été pointés, mais le vrai enjeu auquel répond la microfinance est celui de l'accessibilité et de l'inclusion financière. Les taux élevés se justifient par des coûts opérationnels importants, par un coût du capital élevé. La BTS se concentre sur la méso-finance et n'est donc pas comparable aux IMF. Le problème est en fait celui du plafond de la capitalisation.
- En ce qui concerne l'investissement en capital, il a été recommandé (ATIC) de mettre en place un cadre réglementaire, juridique et fiscal spécifique à l'activité du Capital-Investissement, adapté aussi bien, aux besoins des investisseurs pour qu'ils puissent engager des fonds sur le long terme, qu'aux attentes des entrepreneurs pour faciliter l'accès au financement et assurer la stabilité du secteur.
- Il est aussi urgent de revoir la définition de la PME qui reste archaïque et soumise à différentes interprétations. Ainsi, il faudrait standardiser et moderniser la définition de

la PME en respectant 2 des 3 critères suivants (Chiffre d'affaires n'excède pas 20 MDT, total effectif n'excède pas 200 salariés et total bilan n'excède pas 20 MDT). Le commissaire aux comptes certifie ces critères sur la base de l'exercice N-1.

- Engager une réforme et une mise à niveau du droit des instruments financiers pour le développement d'une nouvelle palette d'instruments nécessaires pour structurer les deals en capital investissement (les actions de préférence, bons de souscription d'actions, Options de souscription ou d'achat d'action « stock-options », les Royalties ou redevances, les obligations convertibles en actions, etc.).
- Introduire de nouveaux véhicules d'investissement, par exemple la création des sociétés du type Limited Partnership anglo-saxonne ou bien celle de Société de Libre Partenariat en France, qui présentent l'avantage de dissocier les rôles et les responsabilités des investisseurs institutionnels.
- Elargir le champ d'intervention des véhicules d'investissement dans de nouvelles niches sectorielles à l'instar du secteur immobilier, du commerce, de la distribution et de l'export.
- Permettre aux investisseurs le financement des autres phases du capital-investissement telles que le capital retournement (restructuration financière) et le capital-transmission.
- Mettre en place un écosystème efficace de financement des TIC et de l'innovation basé sur les structures d'incubation, les réseaux de business Angels et les fonds d'amorçage ainsi qu'une plus grande implication et une prise de risque élevée de l'Etat à la vue de la fragilité du segment « early stage » et à la taille du marché tunisien.
- Mettre en place de mécanismes d'incitation pour les compagnies d'assurances leur permettant d'investir une partie des réserves techniques dans les fonds de capital investissement, ce qui favorisera l'émergence d'investisseurs institutionnels.
- Enfin, les participants ont convenu de la nécessité de créer des cadres réglementaires spécifiques pour les entreprises en restructuration, pour les secteurs innovants, pour les Business Angels et pour le crowdfunding (WikiStart-Up).
- Il a été enfin suggéré de créer un cadre fiscal incitatif et proportionnel aux niveaux de risques des projets (ex. le dégrèvement de 100% pour un investissement dans les fonds de capital-risque) et de mettre en place d'un véhicule d'investissement public.

Pour ce qui concerne la demande

- La proposition a été faite d'accompagner les entrepreneurs à élaborer des stratégies de levées de fonds et rendre plus visibles les nouveaux instruments comme le crowdfunding (CJD).
- Il n'est pas nécessaire de faire des réformes en profondeur qui prendront des années. Il faudrait allier les quick-wins aux réformes structurelles (CONNECT) afin de créer de vrais écosystèmes, financiers et non-financiers, notamment pour les startups et les entrepreneurs qui démarrent. Ceci pourrait consister à :
 - Encourager les investisseurs privés à affecter leur épargne vers le capital risque pour financer des projets avec des tickets adaptés aux besoins des entrepreneurs qui démarrent en Tunisie. Le crowdfunding est une solution qui devrait faciliter et dynamiser ce type d'investissement.
 - Développer une politique proactive au niveau des Régions afin de créer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises.

- Les participants (UTICA) ont aussi identifié le frein que constitue le manque de vision au niveau des secteurs prioritaires pour lesquels on pourrait amener des partenaires techniques / investisseurs étrangers et assister les entrepreneurs locaux. Les propositions comprennent le fait de :
 - Renouer avec le model de la banque de développement des années 60-80 ;
 - Apporter des solutions pour sauver les entreprises en difficulté.
- Enfin, l'accompagnement et le coaching ont été identifiés comme faisant largement défaut (IACE).

Session 3 : Finance innovante, le crowdfunding ou la finance participative

Session modérée par **Christophe Malherbe, expert EBESM.**

Présentation M. Thameur Hemdane, expert EBESM :

Le concept du crowdfunding et les enjeux de son développement notamment dans la région Méditerranée et en Tunisie en particulier ont été présentés :

- Le crowdfunding, ou financement participatif, est une innovation financière qui permet de financer des projets en mobilisant l'épargne de particuliers via des plateformes sur internet.
- Le crowdfunding, en plein essor dans les pays développés, est encore embryonnaire en Tunisie alors même qu'il semble être adapté pour répondre à ses défis de développements humain, social et économique.
- Au rythme actuel de la croissance du crowdfunding et avec le développement de nouvelles plateformes, le potentiel du crowdfunding en Tunisie est estimé à 10 M€ en 2020. Ce potentiel pourrait doubler si la Tunisie se dotait d'un cadre règlementaire propice au développement du crowdfunding.
- La réglementation de cette activité nouvelle reste un enjeu majeur pour son développement et la création d'un cadre favorable au développement du crowdfunding permettra à la Tunisie de soutenir l'émergence de projets innovants et de financer l'entrepreneuriat.
- Actuellement, les trois modes de financement du crowdfunding (don, prêt et investissement) sont régis par des lois distinctes, contraignantes et non adaptées à cette activité :
 - la collecte de dons (à ne pas confondre avec la donation) est régie en Tunisie par le droit commun et des textes légaux spéciaux et nécessite une autorisation du chef de gouvernement selon le décret du 8 mai 1922 relatif aux souscriptions publiques.
 - Le crédit est régi par le code de commerce (Articles 705 et 706 du CC) et les textes spéciaux relatifs aux établissements financiers en particulier les banques notamment la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits. La réglementation bancaire considère que l'exercice d'une opération qui figure dans la liste citée dans l'article 2 de la loi 2001-65 est réservé aux établissements de crédits (banques et établissements financiers). Et par conséquent, soumise à l'obtention de l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie.
 - L'investissement en capital est également une activité réglementée et nécessite des agréments spécifiques notamment dans le cadre d'un appel public à l'épargne.

- Il est nécessaire que le crowdfunding soit une activité encadrée et règlementée en Tunisie pour :
 - Faciliter le développement des acteurs de crowdfunding existants et simplifier les démarches aux nouveaux ;
 - Protéger les épargnants et les porteurs de projets des pratiques non professionnelles et parfois frauduleuses.
- La Tunisie pourrait s'inspirer des réformes réussies (France, UK, USA) afin d'amorcer rapidement les réformes nécessaires. Il est recommandé à ce stade d'avoir une approche pragmatique et de créer un cadre exceptionnel par exemptions permettant la création d'un cadre favorable au crowdfunding qui s'appuie sur les systèmes et les règles existants.
- La Tunisie pourra s'appuyer également sur le crowdfunding pour mobiliser l'épargne de la diaspora tunisienne au profit des projets de développement.
- L'organisation en 2016 de la première édition du « Forum du Crowdfunding en Méditerranée » en Tunisie est une opportunité pour faire de la Tunisie un Hub Méditerranéen et Africain du crowdfunding, à condition d'engager, sans tarder, la création d'un cadre propice au développement du crowdfunding.

Cf. Présentation en Annexe A.3

Présentation de M. Tarek Ben Abdallah, Directeur des Operations, Cofundy/Afrikwity :

- Cofundy est une plateforme de crowdfunding en dons pour l'Afrique du Nord et Afrikwity est une plateforme d'equity crowdfunding dédiée à l'Afrique. Ces 2 plateformes sont immatriculées en France mais couvrent la Tunisie.
- CoFundy et Afrikwity, contraintes à s'implanter en France pour bénéficier de son cadre réglementaire propice au développement du crowdfunding, permettent de collecter des fonds pour les projets en Tunisie notamment auprès de la diaspora tunisienne.
- Sans cadre réglementaire en Tunisie, les 2 plateformes ne peuvent pas solliciter directement l'épargne des citoyens tunisiens. CoFundy n'a pas pu donc accompagner la majorité des 100 projets associatifs et entrepreneuriaux tunisiens qui l'ont sollicité pour un financement. Concernant Afrikwity, plus de 60 projets de startups ont été reçus lors de sa période de pré-lancement et il sera difficile dans les conditions actuelles de satisfaire une telle demande.
- Les contraintes relevées pour le développement du crowdfunding en Tunisie sont d'ordre réglementaire.
- Les propositions :
 - Définir les conditions d'établissement des plateformes de crowdfunding en Tunisie
 - Définir les conditions liées à l'opération de financement via une plateforme de crowdfunding.
 - Définir les conditions d'accès des épargnants aux plateformes pour financer les projets.

Présentation de Mme Chiraz Arfaoui sur les dispositifs mis en place par le réseau Entreprendre Tunisie :

- Un accompagnement personnalisé et dans la durée par un entrepreneur expérimenté pendant 2 à 3 ans ;

- Un financement sous forme de prêt d'honneur pour abonder les fonds propres. Ce prêt sans intérêt ni garantie peut atteindre 30 000 TND et est remboursable sur 5 ans.

Intervention de Mme Samar Louati Razgallah, Vice-présidente et ex-responsable du Club Entrepreneurs de l'ATUGE : Les jeunes entrepreneurs ont besoin d'accompagnement et de financement. Elle recommande de :

- Répliquer le modèle de Souk Ettanmia qui est une réussite.
- Faciliter l'accès au financement par fonds propres et soutenir les phases d'amorçage par des subventions, des prêts d'honneur et du crowdfunding.
- Combiner un soutien financier avec une assistance technique sous forme de coaching, de mentorat et de renforcement des capacités pour faire face aux multiples obstacles qui entravent la création et la croissance des entreprises en Tunisie ;
- Contribuer à la promotion de la culture entrepreneuriale et de l'esprit d'innovation en Tunisie, et tout particulièrement chez les jeunes et les populations vulnérables.
- Soutenir une croissance inclusive, par la réduction des inégalités sociales et régionales à travers la création d'emplois durables

Discussions :

Les échanges ont fait ressortir un vif intérêt de la part des participants et des institutions présentes pour les modes de financement participatif, qu'ils soient en dons, en dettes ou en fonds propres.

Il a été également mentionné les points suivants :

- Le principal frein au développement du crowdfunding en Tunisie est l'absence d'un cadre réglementaire régissant ses activités. Il a été recommandé de créer des aménagements dans le cadre légal existant facilitant la pratique des différents modes de financement offerts par le crowdfunding.
- Pour l'exercice de leurs activités, les plateformes de crowdfunding pourront s'appuyer sur les banques pour les opérations de tenue de compte et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Dans les pays où le crowdfunding se développe bien, plusieurs partenariats stratégiques et capitalistiques entre banques / fonds d'investissement et plateformes de crowdfunding ont vu le jour. Ce type de partenariat est la preuve que le crowdfunding n'est pas un épiphénomène mais une tendance de fonds pérenne.
- Il pourrait être envisagé de transposer simplement les dispositions françaises en matière de crowdfunding dans le droit tunisien et de se réserver la possibilité de réviser les textes à l'épreuve des faits.

Session 4 : Les systèmes de garantie et redéfinition de la relation banque-PME

Cette session a été modérée par **M. François-Louis Billion, expert EBSM.**

L'experte EBESM, Marie-Line Vincent (SOCAMA), a réalisé une présentation des caractéristiques d'intervention des sociétés de cautionnement mutuel (SCM) et de leur place dans le financement des entreprises. L'objectif premier de l'exposé est de faire ressortir l'efficacité des sociétés de caution mutuelle dans l'octroi de crédit aux entreprises, tout en engageant les réflexions sur les besoins et les possibilités d'adaptation de ce dispositif aux MPME en Tunisie.

Le Cautionnement mutuel est né en France en 1917, afin de permettre aux petites entreprises d'accéder au crédit en offrant aux banques une garantie collective, sous forme de garantie par signature (cautionnement, à hauteur d'une quotité déterminée en fonction des statuts de la SCM ou de la nature des interventions). L'idée est simple : partager les risques de façon solidaire d'une part, et présenter des garanties solides aux prêteurs, d'autre part.

Les Sociétés de cautionnement mutuel ont un double rôle :

- garantir la bonne fin des crédits aux entreprises consentis par les banques, en se substituant via la caution accordée, et à hauteur de la quotité garantie, aux débiteurs défaillants ;
- représenter les intérêts des petites entreprises, avec leurs spécificités, auprès des établissements de crédit financeurs. En ce sens, et du fait de leur spécialisation dans le domaine de la garantie par signature (caution), elles apportent également un gage de sérieux dans l'analyse des dossiers et de la viabilité des projets, laquelle est menée préalablement à leur engagement.

Autour de la table d'un comité d'engagement d'une société de caution mutuelle se réunissent :

- Le banquier qui apporte son analyse des éléments objectifs du projet au travers entre autres des comptes prévisionnels (éléments financiers),
- Les professionnels qui apportent leur connaissance des secteurs d'activité, des défis auxquels ils sont confrontés mais aussi des entrepreneurs et de la viabilité de leurs projets.

L'exemple des SOCAMA :

- Créée en 1968, la SOCAMA garantit 100% des encours bancaires des professionnels et des artisans. La structure, adossée à un groupe bancaire (Banque Populaire), est forte de 250,000 sociétaires et mobilise 800 bénévoles qui analysent les projets ce qui permet une appréciation fiable des risques à un coût modique (frais de gestion de 0,5% à 3,5% plus contribution à un fonds de garantie de 1%).
- Les 25 SOCAMA tiennent des comités d'engagement sur l'ensemble du territoire français à raison d'un tous les 15 jours ou plus si le nombre ou l'urgence des dossiers le justifie. Il est souligné que ce maillage « régional » constitue également un sérieux atout dans la connaissance des tissus économiques locaux mais aussi, et plus largement, du tissu économique national du fait de l'adossement à un grand groupe bancaire. Ce sont au total plus de 800 administrateurs, tous issus des secteurs d'activité, qui apportent bénévolement leur expertise dans un esprit solidaire et mutualiste.
- Les SOCAMA proposent plusieurs modes d'intervention correspondant à plusieurs classes de risque (créateur, en développement, repreneur).
- La communauté des emprunteurs contribue à doter un fonds de garantie. Ce fonds de garantie est restitué aux emprunteurs à l'échéance du prêt en fonction du taux de sinistre supporté par la SCM. Ce mécanisme constitue une forme d'intéressement à la bonne fin des opérations et paraît de nature à responsabiliser les emprunteurs. Par ailleurs, l'emprunteur rémunérera la gestion de la SCM par une commission. Certaines collectivités régionales ont compris l'importance des SCM et prennent en charge partiellement la participation aux frais de gestion que le bénéficiaire de la garantie verse à la SCM.
- Pour ce qui concerne les sûretés, la structure étant en partage de risque sur certains produits avec le Fonds Européen d'Investissement, les garanties personnelles sont limitées voire supprimées.

Le modèle de cautionnement mutuel présenté, du fait de son utilité mais aussi de la nature même des problèmes auxquels se heurtent les emprunteurs et les Banques, constituerait une solution à explorer dans le cas de la Tunisie. Il faudrait adopter une approche partant de la base vers le haut avec l'appui des organisations professionnelles et en considérant les liens possibles avec des banques « sponsors » potentielles.

Ce modèle pourrait être lancé en Tunisie sous réserve que l'on s'assure de l'existence d'une taille critique suffisante, d'une diversification de la base des bénéficiaires des cautionnements, élément essentiel pour assurer la diversification du risque et la constitution d'un fonds de garantie suffisant pour assurer la crédibilité du mécanisme de garantie.

Cf. présentation en Annexe A.4

Attijari-Wafa Bank:

- Les mécanismes de garantie ne sont pas suffisamment efficaces surtout pour les microentreprises.
- Il n'y a pas de problème de financement pour les 'bonnes' entreprises, à savoir celles qui réinvestissent les bénéfices, qui exportent et qui ont un minimum de fonds propres. Pour ce qui concerne la création, il faut des garanties.

COTUNACE :

- Il y a suffisamment de garanties. Ce sont les banques qui n'acceptent pas d'autres garanties que celles dites réelles. L'assurance-crédit est gérée par la COTUNACE qui a mis en place le crédit acheteur (dédié aux banques qui acceptent accorder des crédits aux acheteurs étrangers, notamment algériens).
- En 2012, mise en place d'un produit assurant la création d'établissements à l'étranger (capital et non transfert des dividendes, notamment en Afrique). Le problème est avant tout un problème lié à la culture export au niveau de l'entreprise et des banques.

UTICA :

- Credit scoring de la garantie permettant de manière objective de prendre des décisions rapides.
- Groupement d'émission d'emprunts obligataires : émission d'un emprunt obligataire sur le marché qui serait garanti par un fonds (souscrit par les obligataires).
- Au niveau de l'analyse : il existe des modèles de prédiction de faillite qui pourraient être déployés en Tunisie.

CONNECT :

- Création d'un portail PME permettant la transparence sur les différents instruments financiers disponibles.
- Développement du crowdfunding en Tunisie.
- Renforcement des programmes d'accompagnement des entrepreneurs et notamment dans les régions.

CJD :

- En Tunisie, depuis 10 ans. Le problème le plus important est le manque de financement du besoin en fonds de roulement.

Discussions :

D'après la représentante de la BFPME, il faudrait penser à créer des clusters en Tunisie pour permettre le financement des projets en collaboratif, chose qui manque cruellement à l'écosystème tunisien. En effet, les clusters d'entreprises peuvent constituer, au niveau national et régional, pour des secteurs porteurs de croissance, une réponse adaptée aux défis des entreprises et autres acteurs concernés par le développement économique et local. La mutualisation des ressources et la coopération dans le cadre des clusters peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement local surtout lorsqu'il s'agit de petites entreprises.

Par ailleurs, le représentant du Ministère des Finances pense que changer la législation ne peut en aucun cas être un quick wins car cela prend du temps. En effet, d'après lui en Tunisie, on s'attarde trop sur le changement des réglementations dont le processus est très long et une fois le texte est promulgué, il devient déjà obsolète car entre temps le monde a évolué et d'autres solutions ont déjà émergé.

Session 5 : La microfinance au service de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes

Cette session a été modérée par Mme Marie-José Char, Team Leader EBESM.

Témoignages de **2 entrepreneures** : satisfaction générale des services de l'IMF avec une mention spéciale pour la qualité de l'accompagnement.

ENDA : plusieurs projets ont été cofinancés avec la BTS ; en renforcement de fonds propres (à peu près 7% des clients d'ENDA sont des clients croisés ENDA/BTS sur les 280,000 clients). 32% passent des activités informelles vers une formalisation 3%. Le frein c'est le manque de développement des compétences managériales. Le passage de 5 k à 20 k devrait concerner 40% des clients.

Les propositions d'ENDA et TAYSIR :

- Permettre aux IMF d'émettre des emprunts obligataires sur le marché international.
- Permettre aux IMF de collecter directement l'épargne : le secteur est supervisé par l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), mais la loi de 2011 ne permet pas de collecter l'épargne, ce qui fait que le coût des ressources est élevé (12%).
- Accompagner la post-création, notamment pour faire passer les microentreprises en TPE.
- Permettre aux IMF d'élargir leurs palettes de d'instruments financiers notamment à ceux de l'assurance et de la couverture des risques de change.

5. RECOMMANDATIONS

Les travaux ont fait ressortir que plusieurs chantiers mériteraient d'être soutenus à **court terme**, à savoir

- Le développement de l'entrepreneuriat par l'instauration du statut d'Autoentrepreneur.
- L'instauration d'un cadre réglementaire favorable au développement du crowdfunding en Tunisie notamment pour favoriser le financement de l'innovation et des PME.
- La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable au développement du mécanisme de caution mutuelle.
- Le renforcement du financement bancaire par :
 - La mise en place du credit scoring.
 - La mise en application des conventions, déjà mises en place, permettant la syndication des prêts entre banques pour financer les PME.
- Développer une nouvelle palette d'instruments juridiques permettant de structurer les investissements en capital :
 - Les actions de préférence, les bons de souscription d'actions, les options de souscription ou d'achat d'action « stock-options », les Royalties ou redevances, les obligations convertibles en actions, etc.
 - La société par actions simplifiée (SAS) permettant une grande liberté laissée aux associés et dont le fonctionnement interne est essentiellement défini par les statuts et/ou le Pacte d'Actionnaires.
 - Les nouveaux véhicules d'investissement comme la « Limited Partnership » anglo-saxonne ou bien la « Société de Libre Partenariat » en France, qui présentent l'avantage de dissocier les rôles et les responsabilités des investisseurs institutionnels.
 - La société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR) est un dispositif à créer pour encourager l'investissement personnel dans des startups par des Business Angels.

A **moyen terme**, les autres chantiers qui méritent attention sont :

- La révision et l'actualisation de la nomenclature des secteurs éligibles aux prêts de la BTS (afin d'y intégrer des secteurs porteurs comme les TIC).
- Le déplaçonnement des taux d'intérêt afin de renforcer le business model des banques et d'assurer leur pérennité.
- La création de clusters d'entreprises permettant la mutualisation des ressources et favorisant la collaboration entre les entreprises, au niveau national et régional et pour des secteurs porteurs de croissance. Le développement du capital investissement dans toutes les phases de développement d'une entreprise (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission, Capital Retournement) :
 - La création d'un cadre réglementaire favorisant la reprise des entreprises.
 - La création d'un cadre fiscal incitatif à la prise de risque dans les projets d'investissement par les particuliers (ex. le dégrèvement de 100% pour un investissement dans les fonds de capital-risque).

- La mise en place de mécanismes d'incitation pour les compagnies d'assurances leur permettant d'investir dans les fonds de capital investissement.
- La mise en place d'un véhicule d'investissement public.
- L'élargissement des activités des Institutions de Micro Finance (IMF) en leur permettant :
 - L'émission d'emprunts obligataires sur le marché international.
 - La collecte directe d'épargne.
 - Le développement de nouveaux instruments financiers notamment ceux de l'assurance et de la couverture des risques de change.

Il a été considéré que les chantiers suivants s'inscrivaient dans une perspective à **plus long terme** et demandait des moyens considérables pour être mise en œuvre.

- La promotion de la culture entrepreneuriale et de l'esprit d'innovation en Tunisie, et tout particulièrement chez les jeunes.

6. POUR ALLER DE L'AVANT

Il est proposé que deux plans d'actions soient développés dans le cadre du projet EBESM visant à préciser la méthodologie à adopter pour appuyer le développement d'une réglementation pour le crowdfunding en Tunisie et pour jeter les bases du développement du mécanisme de caution mutuelle.

Ces plans d'actions pourraient être développés par le Coordinateur du SBA et son conseiller en accès au financement, avec l'assistance des professionnels intervenus lors du séminaire et l'appui des experts EBESM. Ces plans d'action pourraient donner lieu à la rédaction de termes de références pour chacun des deux projets qui pourraient être lancés avant fin 2016.

7. ANNEXES

Annexe A : Liste des présentations

A.1 Les résultats de l'évaluation des politiques de la Tunisie et des pays MED pour faciliter l'accès au financement des MPME

A.2 Etat des lieux d'une enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises en Tunisie

A.3 Présentation sur le Crowdfunding

A.4 Présentation sur le dispositif de Cautionnement mutuel

Annexe B : Liste des participants